

## Endométriose : un mal silencieux qui peut handicaper !



L'endométriose est une maladie gynécologique fréquente qui concerne une femme sur dix. Elle est liée à la présence de tissu semblable à la muqueuse utérine en dehors de l'utérus. Différents organes peuvent être touchés. La maladie peut être asymptomatique. Mais dans certains cas, elle provoque des douleurs fortes (notamment au moment des règles) et/ou une infertilité. Les chercheurs tentent de mieux comprendre les mécanismes de cette maladie et ses liens avec l'infertilité

### L'endométriose au travail que faire ?

La première étape est de consulter le **médecin du travail** tenu par ailleurs au secret professionnel. Il pourra vous conseiller des **aménagements de poste adaptés** à vos difficultés d'exercer votre métier au quotidien. Il pourra proposer des aménagements d'horaires, des jours de télétravail supplémentaires voire un mi-temps thérapeutique.



Si l'endométriose dont vous souffrez a des répercussions importantes durables sur votre capacité à travailler, à obtenir un emploi ou à vous maintenir dans votre emploi, le médecin peut vous proposer de déposer une demande de **reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)**.

La RQTH permet de bénéficier d'aides pour compenser les conséquences de la maladie liée au handicap et favoriser votre maintien dans l'emploi (le nouvel accord Handicap ENGIE SA vous sera communiqué sous peu).



Le sujet de l'endométriose et des règles douloureuses au travail a conduit à **deux propositions de loi** déposées au Parlement en 2023 : l'une « visant à améliorer et garantir la santé et le bien-être des femmes au travail », l'autre visant à instaurer un arrêt de travail pouvant aller jusqu'à 2 jours par mois sans délai de carence. Le 15 février 2024, le Sénat a rejeté le texte proposant d'instaurer en entreprise un arrêt de travail pour les femmes en cas de règles douloureuses.

La **CFDT regrette cette posture** qui tend à banaliser une douleur qui empêche des femmes de bien vivre leur travail, d'autant que pour celles qui souffrent de cette maladie chronique, cela peut être un frein de plus dans leurs carrières professionnelles. Pour la CFDT, la lutte pour **l'égalité des droits** entre les femmes et les hommes passe aussi par la mise en place d'une **vraie politique de santé au travail** dans les entreprises.



Il faut aujourd'hui élargir le débat chez ENGIE sur le congé menstruel face au calvaire que vivent certaines femmes. La CFDT propose d'ouvrir au plus vite le sujet à la maille ENGIE SA voire encore mieux au niveau Groupe.

Dans tous les cas, ne restez pas seules face à ces souffrances. En parler au travail n'est pas une obligation, mais il peut être nécessaire de le faire si la maladie a un retentissement sur votre santé, votre moral et votre capacité à travailler.